



Marché de travaux

AMENAGEMENT ET LA VIABILISATION DE 5 LOTS A VOCATION ECONOMIQUE SUR LA ZONE DE PENHOAT OUEST A PLABENNEC

Marché n°2025-19

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Cette procédure est intégralement dématérialisée. Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne

Pli à remettre avant le 10 septembre 2025, 12 heures.

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet les travaux d'aménagement et de viabilisation de 5 lots à vocation économique sur la zone de Penhoat Ouest à Plabennec.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le contrat est divisé en 4 lots :

- Lot n°1: Terrassement gros œuvre
- Lot n°2 : Réseaux humides desserte en eau et assainissement
- Lot n°3 : Réseaux souples
- Lot n°4: Aménagement paysager

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Durée du contrat

Le contrat commence à sa notification et se termine avec la fin de la dernière obligation contractuelle (ceci incluant la réalisation complète du dernier document de réception, du décompte général et définitif et de la fin du délai de garantie de parfait achèvement).

2.3 Délais d'exécution

La période de préparation de chantier démarre à compter de la notification de l'ordre de service correspondant. De manière indicative, celle-ci est prévue pour octobre 2025. La durée estimée du chantier est de 4 mois.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Action d'insertion professionnelle

En application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, le <u>lot n°2 « Réseaux humides »</u> cette consultation comporte des conditions d'exécution comprenant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi.

Le titulaire de ce lot s'engage à réaliser une action d'insertion professionnelle dite « Clause d'insertion professionnelle » en faveur des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'ensemble des dispositions relatives à cette action d'insertion professionnelle figurent dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'Action d'insertion professionnelle.

3.4 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à **huit jours calendaires** avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne https://marches.megalis.bretagne.bzh. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après indentification, six jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Pour le calcul de ce délai de six jours, la date à prendre en compte est celle de l'envoi par le Pays des Abers de ces modifications ou compléments. Dans tous les cas, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

4. Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

□ Les pièces administratives

- o Le présent Règlement de Consultation (RC),
- o Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- L'annexe « Insertion professionnelle » (lot n°2 uniquement)
- o La déclaration de cotraitance,
- Le cahier des clauses particulières « action d'insertion professionnelle ».

□ <u>Les pièces techniques</u>

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Les annexes au CCTP :
 - L'arrêter de permis d'aménager,
 - La déclaration au titre de la Loi sur l'Eau,
 - La note de présentation,
 - Le programme des travaux,
 - Les plans
 - Les DT,
- La trame du mémoire technique.

□ Les pièces financières :

- o Le BPU (1 par lot),
- Le DQE (1 par lot).

□ Les annexes administratives :

- o Le Formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- o Un acte de sous-traitance : DC4

5. Réponse des entreprises

5.1 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.2 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

5.3 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant <u>le 10 septembre 2025, 12h00</u>. Il est à transmettre <u>obligatoirement</u> par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : <u>www.megalis.bretagne.bzh</u>. Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Cette copie de sauvegarde devra être adressée à :

Communauté de Communes du Pays des Abers Commande Publique Hôtel de Communauté 58 Avenue de Waltenhofen 29860 PLABENNEC

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres. Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage.et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour <u>créer un compte entreprise</u> ou <u>se connecter à la salle des marchés</u>.

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.4 Contenu du pli

1 ^	nli	aait	CONTONIC	-	dacumanta	CLINANTC
. –		(1()))	COLLECTION	125	documents	SUIVALIIS

- □ Le contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- ☐ Les déclarations de cotraitance, le cas échéant
- ☐ L'annexe « action d'insertion professionnelle » (lot n°2 uniquement)
- ☐ Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- Les documents de candidature (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- ☐ Un acte de sous-traitance, le cas échéant
- □ Le BPU et le DQE du lot concerné,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- □ Un RIB.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présenté sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :

Identification de l'ensemble des membres du groupement

Forme du groupement

Habilitation du mandataire

Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement

Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Capacité économique et financière du candidat :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Capacités techniques et professionnelles du candidat :

Liste des principaux travaux effectués <u>au cours des cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>références similaires pertinentes au regard de la nature du projet.</u>

Assurances

Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Attestation d'assurance décennale

En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 (ou tout document équivalent).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (<u>cotraitant</u>, <u>sous-traitant</u>), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir cidessus). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, <u>le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique</u>.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

6.2 Critères de choix de l'offre

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du code de la commande publique. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après:

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	
Valeur technique de l'offre La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en % Sous-critère n°1: Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée pour assurer la réalisation des travaux, appréciée au regard de la note n°1 – 30 %		
<u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité et des dispositions relatives à la gestion des nuisances et des déchets, appréciée au regard de la note n°2 – <u>10 %</u>	60 %	
<u>Sous-critère n°3:</u> Pertinence et cohérence du planning d'exécution détaillé, appréciées au regard de la note n°3 – <u>10 %</u>		
Sous-critère n°4: Pertinence des moyens humains et matériels (engins et matériels) affectés à l'opération (études et chantier), appréciée au regard de la note n°4 – 10%		
Prix des prestations	40 %	

<u>Critère « Valeur technique »</u> : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

• <u>Précisions concernant l'analyse du critère « prix »</u>: Si le détail quantitatif estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées en prenant en compte les prix unitaires indiqués dans le bordereau des prix unitaires. Pour le jugement de la consultation, il sera tenu compte du montant total du détail quantitatif estimatif rectifié.

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Valeur technique ».

6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour poser une question.